

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

=====
Direction Générale des Services

=====
Administration Générale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ N°1274/2014 DU 17/11/2014

Portant suppression de la régie de recettes auprès de l'ex- Régie de Travaux et de Développement Agricole à Miquelon et mettant fin à la fonction de mandataire suppléant de Monsieur Denis COSTE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** la délibération n°289 du 17 décembre 2013, décidant de cesser l'activité de la régie de recettes auprès de la régie de Travaux et de développement agricole de Miquelon au profit de la création d'une régie de recettes auprès de la Cellule Agricole, Espaces Ruraux et Naturels à Saint-Pierre et Miquelon ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est procédé à la suppression de la régie de recettes auprès de l'ex- Régie de Travaux et de Développement Agricole à Miquelon.

Article 2 : L'encaisse prévue pour la gestion de la régie, d'un montant de 80 euros, est supprimée.

Article 3 : L'arrêt de la fonction de Monsieur Denis COSTE en tant que mandataire suppléant est effectif depuis l'établissement du procès-verbal de fin de régie de recettes, délivré par la Direction des Finances Publiques le 14 octobre 2014.

Article 4 : Les arrêtés n°125 du 18 mars 2002 et n°32 du 17 janvier 2005, portant nomination d'un régisseur titulaire sont abrogés.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président


Stéphane LENORMAND



Destinataires :

Monsieur Denis COSTE
Direction des Finances et Logistique de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Direction des Finances Publiques
Imprimerie - Publication au Journal Officiel
Préfecture - Contrôle de la légalité

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12